



## Décision du Président n°2024 CST 018

**Thème : Social**

**Objet : Demande de subvention au REAAP pour le projet « Groupe d'échanges entre parents »**

**Pôle : Cohésion sociale et territoriale**

### Contexte :

Dans le cadre de sa politique famille du Centre social intercommunal, la Communauté de communes du Briançonnais souhaite développer le projet « Groupe d'échanges entre parents ». Présenté et dirigé par Elodie Bouvry, consultante en parentalité, ce projet s'articule autour d'une série d'ateliers intitulée "Vivre et Grandir Ensemble®". Cette initiative vise à promouvoir la parentalité positive et l'éducation bienveillante.

À cet effet, le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour ce projet auprès du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REEAP05) fait l'objet de cette décision du Président.

### Ceci exposé :

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17 et L5211-20 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2022-82 du 13 septembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, compétente dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire ;
- VU** la délibération n°2020-48 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil au Président concernant les affaires générales et notamment s'agissant des demandes de subvention et conventions y afférant concernant les opérations de fonctionnement ;

**CONSIDÉRANT** Le plan de financement suivant :

Centre social intercommunal du Briançonnais			
Budget prévisionnel			
DÉPENSES en € TTC		RECETTES	
Prestations extérieures	2720,00 €	Subvention REAAP	2176,00 €
		Autofinancement CCB	544,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2720 € TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2720 € TTC</b>

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

De solliciter l'aide du REEAP 05 pour le financement du projet « Groupe d'échanges entre parents » selon le plan de financement ci-dessus.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le

**29 JAN. 2024**

Le Président,

**Arnaud MURGIA**

Par déléguation,  
**Béatrice CAVALIER**  
Directrice Générale des Services

**29 JAN. 2024**

**29 JAN. 2024**

Date de publication :

Date de Transmission au contrôle de légalité :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.